

Migration: une question de survie

Une perception de plus en plus négative des migrants



Les êtres humains
ne sont pas
des produits

Migration: projecteurs
sur le Royaume-Uni,
Malte, l'Espagne,
la France et la Suède

**MOBILISEZ-VOUS en 2010, Année européenne
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale!**

La Coalition 2010 des ONG Sociales est composée de 40 réseaux
d'ONG. Leurs **messages, objectifs et activités** sur le site :
www.endpoverty.eu

Une semaine par pays : voyez ce qui se passe près de chez vous!

2010
Année européenne
de lutte contre
la pauvreté
et l'exclusion sociale

**2010 CONSTRUIRE UNE
EUROPE POUR TOUS**
www.endpoverty.eu

**ABOLISSONS
LA PAUVRETÉ**



Une politique d'immigration européenne assurant l'accès aux droits sociaux pour tous les migrants

PAR FINTAN FARRELL, DIRECTOR OF EAPN

Dans le contexte de la mondialisation, les flux migratoires ont augmenté au cours des dernières décennies. Malheureusement, l'arrivée de migrants est largement considérée par les Etats membres de l'UE sous un angle utilitaire basé sur les besoins économiques, aux dépens de l'intégration économique et sociale des migrants et sans garantir leur accès aux droits sociaux. La situation s'est surtout dégradée depuis le début de la crise économique, suite à laquelle les Gouvernements nationaux ont durci une fois de plus leurs politiques migratoires. A l'échelle européenne, la tendance à une approche sécuritaire est également de mise. Cela dit, la présence d'un nouveau Commissaire européen en charge des droits fondamentaux laisse entrevoir une lueur d'espoir pour le respect des migrants en tant qu'être humains, et non de simples unités économiques.

Dans le contexte de l'année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de la discussion en cours sur la Stratégie européenne d'ici à 2020, EAPN insiste sur la nécessité absolue de remettre en cause la perception négative des migrants actuellement véhiculée. EAPN promeut une politique de la migration intégrée, en cohérence avec le modèle social européen et la défense des droits fondamentaux. Ce numéro présente brièvement la position d'EAPN développée dans son Document stratégique sur la Pauvreté et la Migration, adopté par le Comité Exécutif en 2008.

EAPN organisera également le 11 juin prochain une conférence sur la Migration dans le cadre de son Assemblée générale pour 2010. Cela sera une opportunité unique pour les Membres d'EAPN d'apprendre des réalités nationales et européennes et de s'engager dans ce domaine avec, pour finalité, de mieux intégrer la migration dans leurs activités actuelles.

Dans cette optique, ce numéro a été réalisé de façon à servir un double objectif :

- Dresser un tableau du cadre législatif européen actuel sur la migration et explorer des façons d'assurer l'intégration sociale des migrants et leur accès aux droits sociaux,
- Présenter le travail des Membres d'EAPN sur la migration et les différentes réalités locales de la migration en Europe.

J'espère que vous trouverez dans ce numéro et durant notre Conférence sur la migration des outils qui vous permettront de continuer à lutter pour que l'Union respecte ses propres principes, y compris les droits fondamentaux de tout être humain.

Contents

La position d'EAPN sur la pauvreté et la migration	03
Les politiques européennes en matière de migration : menaces et opportunités	04
Suède : Des structures qui marginalisent les organisations de migrants	05
EAPN Espagne promeut l'intégration des migrants	06
Combattre la pauvreté, c'est aussi améliorer l'accueil et l'accompagnement des migrants	07
Malte, livrée à elle-même face à une immigration massive, opte pour les centres de rétention et le déni des droits humains	08
Angleterre: Donner une voix aux migrants	09
BARKA Royaume-Uni Migration intra-communautaire	10
Inclusion sociale ou exclusion stratégique? L'utilisation de la pauvreté comme instrument de lutte contre la migration illégale	11

Remerciements pour les photographies :

- Page de couverture : © Communauté européenne.
 Page 2 : © EAPN, Rebecca Lee.
 Page 3 : 127bis, centre de détention, Belgique, © Inech, 01 May 2010.
 Page 6 : Supercayuco, © Noborder Network, 3 Oct. 2008. Migrants, © Chiara Tamburini, 2006; UNHCR News Story: Head of DIPS calls for improvements to EU asylum system, © UNHCR, 6 Nov. 2009.
 Page 7 : Bruno René-Bazin, © EAPN France ; Portrait d'un commerçant illégal, © Darren Lehane, 27 Feb. 2009.
 Page 9 : Détention (Malte, HAL FAR, centre de détention de migrants) © Chiara Tamburini, 2006.
 Page 10 : Welcome to the Hotel Hammersmith, © DeadMansPit, 2009.
 Page 11 : Despair, © Chiara Tamburini, 2007. Centre de détention pour migrants 127 bis, Belgique. Femme sur le point d'être expulsée. Lampedusa, the gate for Europe, © Chiara Tamburini, 2008.



AntiPAUVRETÉMAG

Magazine d'EAPN – Réseau européen anti-pauvreté
N°132, II 2010

Éditeur responsable : Fintan Farrell

Responsable de publication : Nellie Epinat

Avec la contribution de : Vincent Caron, Rebecca Lee

Square de Meeùs 18, 1050 Bruxelles

Tél : +32 2 226 58 50, Fax : +32 2 226 58 69

E-mail : team@eapn.eu, Site web : www.eapn.eu

Ce magazine reçoit le soutien financier de la Direction générale Emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne par le biais du Programme communautaire européen pour l'emploi et la solidarité sociale PROGRESS (2007–2013).

Pour de plus amples informations, consultez:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr>

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement l'opinion ou les positions de la Commission européenne.

La position d'EAPN sur la pauvreté et la migration

PAR VINCENT CARON, COORDINATEUR POLITIQUE CHEZ EAPN

En juin 2008, le Comité Exécutif d'EAPN a adopté son document stratégique sur la migration et la pauvreté. Ce document stratégique présente la position d'EAPN sur les liens entre pauvreté et migration et les défis conséquents. Il ouvre la voie à des alliances fortes pour une Europe sociale qui garantirait l'intégration des migrants. L'article qui suit reprend les principaux points du document stratégique d'EAPN, qui sera adopté officiellement par l'Assemblée Générale d'EAPN à Chypre en juin 2010.

La nécessité de promouvoir une Europe de la solidarité pour tous

EAPN a pour mission de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de construire une Europe sociale basée sur la solidarité et l'égalité des chances pour tous. Le lien entre la migration, la discrimination et la pauvreté est l'une des principales thématiques traitées par EAPN. Les derniers développements politiques laissent supposer que le dossier est peu susceptible d'évoluer. Tant au niveau européen que national, les politiques violent les droits humains fondamentaux et font augmenter le nombre de migrants en situation de pauvreté.

De l'avis d'EAPN, l'intégration des migrants est un processus mutuel, dont le socle est le respect des droits humains universels.

Les liens entre la migration et la pauvreté

Au-delà de la difficulté de traduire le terme « migrant » dans les différentes langues, la migration et la pauvreté recouvrent un large éventail de concepts. EAPN utilise le terme « migrant » dans son acception la plus large : *« Un migrant est une personne qui a quitté son pays d'origine ou de résidence et qui s'est déplacée vers un autre pays pour y établir sa résidence temporaire ou permanente. Le terme de migrant fait référence aux immigrants, aux réfugiés, aux personnes sous des formes de protection subsidiaire, aux demandeurs d'asile, aux personnes à la recherche d'autres formes de protection, aux migrants en situation irrégulière et aux rapatriés »*¹.

Les ONG sociales actives sur le terrain ainsi que les recherches universitaires ont montré que la migration s'explique rarement par le simple désir de l'individu d'améliorer sa situation financière. Dans la plupart de cas, la migration est la seule issue pour échapper à la pauvreté, aux conflits armés et/ou aux violations de droits humains.

Des êtres humains, pas comme des marchandises

EAPN revendique une approche politique plus large et mieux intégrée, qui réponde non seu-

lement aux exigences posées par les priorités économiques des Etats membres, mais également aux besoins des migrants, qui ne les traite pas comme des marchandises mais comme des êtres humains – eux-mêmes intégrés dans une entité sociale (famille) – à qui l'on se doit de garantir l'accès aux services sociaux essentiels et la protection des droits humains.

Une approche basée sur la dignité humaine et sur les droits fondamentaux s'impose – Les politiques menées par les Etats membres sont dominées par les intérêts économiques et constituent une menace pour le respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux, car elles considèrent les migrants comme de la simple main d'œuvre.

La participation, le partenariat et l'établissement d'alliances : les priorités futures d'EAPN

Les difficultés et les défis auxquels sont confrontés les communautés migrantes, les demandeurs d'asile, les migrants sans papier et les réfugiés doivent être traités dans le cadre plus large de la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale. Néanmoins, une vision holistique des défis posés par la migration ne relève pas uniquement de la responsabilité des autorités publiques, mais également de celle de la société civile. Afin de garantir que l'accent soit continuellement placé sur la migration et la pauvreté, EAPN s'engage à intégrer les priorités suivantes dans sa propre stratégie:

- **Etablir une collaboration étroite et nouer des alliances à tous les niveaux** avec les organisations qui représentent les migrants et défendent leurs intérêts
- **Examiner et évaluer les niveaux de représentation** et d'influence des migrants au sein de nos réseaux et organisations membres afin de consolider la participation directe des migrants
- **Veiller à ce que les préoccupations en matière de migration soient constamment mises en évidence** dans la mission, le programme de travail, les documents de prise de position et les rapports d'EAPN
- **Contrôler l'efficacité des actions d'EAPN** dans ce domaine

Une Europe sociale – pour les migrants aussi !

La pauvreté joue un rôle majeur dans le non-respect du droit des personnes à vivre dignement. Ce droit devrait servir de socle à toutes les décisions de l'Union européenne concernant les populations qui vivent sur son

Quelques pistes de solutions – une approche intégrée de la migration s'impose

- Privilégier une approche globale et mutuellement bénéfique de la migration intégrant la coopération avec les pays d'origine
- Garantir l'accès aux droits et aux ressources
- Investir dans une société inclusive
- Mener des politiques de lutte contre les discriminations et un enseignement favorable à la diversité
- Responsabilisation des migrants et développement des communautés
- Accorder des droits politiques
- S'attaquer aux causes profondes de la migration

territoire, y compris les migrants avec et sans papiers, les demandeurs d'asile et les réfugiés.

« Ce sont des êtres humains ; personne ne voudrait vivre ce qu'ils endurent et ce qu'ils continuent à endurer ».



127bis, centre de détention, Belgique

Accès aux droits, migration et pauvreté

- Le refus d'accès-ou l'accès restreint- aux droits et aux ressources en raison d'une discrimination directe et indirecte et l'absence de politiques d'inclusion sont la principale cause de l'appauvrissement des migrants, via différents mécanismes.
- Inégalité sur le marché du travail
- Manque de logement adéquat
- Accès insuffisant aux services de soins de santé
- Discrimination par (un accès limité à) l'éducation
- Manque d'accès aux services sociaux
- Trafic d'être humains et migration irrégulière
- Manque de prise en considération des besoins futurs des migrants
- Manque de prise en compte des migrants dans les stratégies d'inclusion sociale
- Divisions entre les personnes en situation de pauvreté

1) CARITAS EUROPA, *Migration, un passeport pour la pauvreté? Une étude de Caritas Europe sur la pauvreté et l'exclusion des immigrants en Europe, 3ème rapport sur la pauvreté en Europe, 2006.*

Les politiques européennes en matière de migration : menaces et opportunités

PAR GEORGINA SIKLOSSY ET
CELINA KIN-ARMBRUST,
RÉSEAU EUROPÉEN DE LUTTE
CONTRE LE RACISME (ENAR)

La migration a doublé ces 50 dernières années

La migration a cru au rythme de la mondialisation. On estime que le nombre de personnes vivant en dehors de leur pays d'origine a quasiment doublé au cours de 50 dernières années. Si les Etats membres de l'UE, présentent un tableau contrasté quand il s'agit d'analyser la situation des ressortissants de pays tiers et des ressortissants européens adeptes de la mobilité, l'Europe partage une caractéristique commune : les migrants sont traités comme des personnes de seconde classe, ils sont socialement exclus et sont victimes de différentes formes de discrimination touchant à l'accès aux droits, à l'emploi, à l'éducation et aux services sociaux.

Une perception de plus en plus négative dans la législation européenne

Si certaines évolutions au niveau européen ont eu des implications positives sur la protection des ressortissants de pays tiers, beaucoup d'autres développements ont tenté de restreindre leurs droits et de miner l'intégration de l'ensemble des migrants, mais principalement des groupes les plus vulnérables comme les demandeurs d'asile et les travailleurs sans papier. Ils ont également exercé une influence négative sur la vie de tous ceux et de toutes celles perçus à l'extérieur comme des migrants en raison de leur origine ethnique ou religieuse, bien qu'ils soient parfois citoyens européens depuis des générations. En outre, alors que l'Europe prenait de plus en plus conscience qu'elle devenait un continent de migration, l'opinion publique développait une attitude de plus en plus négative face à la migration et aux migrants ; cette tendance a entraîné une augmentation inquiétante des actes de racisme et de xénophobie à l'égard des ressortissants de pays tiers.

La migration est acceptée si elle est utile à l'économie et aux changements démographiques

L'UE reconnaît le rôle important de l'immigration économique pour sa prospérité sociale et économique, surtout face au phénomène du vieillissement de la population. Il s'agit notamment de la Directive « Carte bleue » (qui permet l'entrée et le séjour sur le territoire de l'UE de travailleurs hautement qualifiés) et de la directive établissant une série de droits sociaux et économiques de base pour les travailleurs ressortissants de pays tiers. Toutefois, la primauté donnée au rôle économique des ressortissants de pays tiers occulte

le principe d'égalité de droits. La migration est envisagée comme une solution utilitaire et à court terme aux changements démographiques : les migrants s'installent en Europe pour quelques années, contribuent à son économie et repartent lorsqu'ils sont devenus un « fardeau ». Cette approche traite les migrants comme des unités économiques plutôt que des êtres humains. Elle ignore la contribution sociale et culturelle qui peut, et qui est, apportée par les migrants à l'économie, à la société et à la culture européennes.

Les droits humains des migrants sans papier négligés par les politiques de l'UE

A côté des propositions de la Commission Européenne visant à faciliter la « migration légale », d'autres initiatives de contrôle de la soi-disant « immigration illégale » soulèvent quelques inquiétudes. L'accent y est placé sur les mesures de lutte contre la migration « illégale » via des contrôles aux frontières et des politiques de rapatriement, tandis que ces propositions contiennent peu de dispositions en matière de garantie des droits humains et de la protection sociale des migrants « illégaux » et sans papier. Pareille démarche contrecarrent des politiques d'intégration et d'inclusion sociale des migrants, y compris des ressortissants de pays tiers en situation régulière et des minorités ethniques ou religieuses jouissant de la citoyenneté européenne. Citons comme exemple une directive européenne qui prévoit des sanctions à l'égard des employeurs de ressortissants de pays tiers en situation irrégulière. Si, en théorie, elle vise à protéger les ressortissants de pays tiers contre toute exploitation, dans la pratique, elle insiste sur le statut du migrant plutôt que sur les risques d'exploitation par l'employeur. ENAR craint que cette directive ne sape les droits des travailleurs sans papier et du respect de ces droits. Le Pacte européen sur l'immigration et l'asile, adopté en octobre 2008, met l'accent sur le contrôle de l'immigration « illégale », via une démarche sécuritaire et pénale. En outre, l'intégration n'est pas considérée comme un processus mutuel, puisque l'on insiste uniquement sur les obligations imposées aux migrants.

Un contexte sombre, mais de l'espoir

Malgré ce tableau sombre, quelques espoirs, suscités notamment par la nouvelle Commissaire européenne en charge de la Justice, des Droits fondamentaux et de la Citoyenneté, Mme Reding. Nous voyons en sa désignation

une chance de placer les droits fondamentaux au cœur de toutes les politiques européennes, y compris des politiques de migration. Dans le domaine de la migration, la Commissaire Reding et la Commissaire européenne en charge des Affaires Intérieures, Mme Malmström, devront collaborer étroitement si elles souhaitent réellement faire respecter les droits fondamentaux. En outre, depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, qui rend la Charte Européenne des Droits Fondamentaux contraignante, ces derniers acquièrent une nouvelle portée dans le cadre des politiques européennes. La Commissaire Reding a déclaré qu'« elle se fixe comme priorité de devenir la gardienne de la Charte Européenne des Droits Fondamentaux et de garantir son respect par les Etats membres à chaque fois que ceux-ci transposeront une législation européenne ». En outre, la Commission Européenne vient de présenter une série de directives afin de négocier l'adhésion de l'Union Européenne à la Convention Européenne des Droits de l'Homme. L'UE pourrait ainsi renforcer sa protection des droits fondamentaux dans toute l'Europe.

Le repli, au lieu de l'ouverture...

Une politique européenne de la migration plus progressiste pourrait ouvrir de nouvelles opportunités. Le nouveau « Programme de Stockholm » pour la Justice et les Affaires Intérieures, ainsi que le plan d'action qui le suivra, définit le cadre de l'approche européenne en matière de politiques de migration et d'asile pour les cinq prochaines années. Malheureusement, la plupart des priorités du programme semblent limiter la jouissance de droits fondamentaux aux seuls citoyens et laisser sur le carreau de nombreux migrants d'Europe. Il met aussi fortement l'accent sur les mesures sécuritaires, plus que sur la défense des droits humains. La migration est considérée comme une menace ou, dans le meilleur des cas, comme une solution purement économique.

Malgré ces lacunes, les droits fondamentaux figurent parmi les priorités politiques d'un programme qui prévoit, pour les ressortissants de pays tiers en situation régulière, des droits comparables à ceux des citoyens européens. Désormais, il nous reste à espérer que le plan d'action sera favorable aussi bien aux migrants qu'aux communautés d'accueil et qu'il considèrera les migrants comme des individus jouissant de droits, qu'il convient de valoriser et de protéger.

Suède : Des structures qui marginalisent les organisations de migrants

PAR JOHANNES JÖRGENSEN, EAPN SUÈDE

En Suède, les organisations de la société civile ont fortement contribué au développement de la vision de la démocratie dans le pays.

Après la seconde guerre mondiale, la Suède a accueilli de nombreux immigrants et réfugiés. Jusque dans les années soixante-dix, il s'agissait principalement d'immigrants à la recherche d'un emploi. Par la suite et jusqu'à nos jours, cette première vague a été en grande partie remplacée par des réfugiés.

Les immigrants et les réfugiés ont également commencé à s'organiser et à mettre en place leurs propres organisations. Afin de s'intégrer dans la communauté citoyenne suédoise, ils se sont adaptés aux « structures démocratiques » du pays. Il s'agissait également pour eux de remplir une condition préalable à l'octroi de toute aide financière publique.

Parallèlement, ils se sont également organisés en communautés religieuses. Les Eglises, telles que les Eglises orthodoxes et catholiques, ont vu leur nombre augmenter rapidement. Depuis l'arrivée de nombreux réfugiés originaires du Moyen-Orient, les plus nombreux à ce jour, la communauté musulmane a connu une expansion considérable. Toutefois, leurs organisations religieuses n'ont pas calqué leur structure sur celle des organisations citoyennes suédoises.

En 1975, le gouvernement suédois a adopté un mécanisme de financement des organisations culturelles et religieuses. Plutôt que de se concentrer sur « l'assimilation », priorité était donnée au pluralisme.

En 1998, avec le glissement d'une politique officielle « d'immigration » à une « politique d'intégration », le rôle joué par les organisations d'immigrants a lui-même changé. Si elles souhaitaient recevoir une aide financière¹, les organisations d'immigrants étaient tenues de jouer un rôle actif dans le processus et dans les différents projets d'intégration.

L'adaptation aux normes des organisations suédoises s'est parfois avérée conflictuelle

En s'adaptant aux normes des organisations suédoises, auxquelles on accole souvent l'expression « organisation démocratique », les groupes ont acquis un certain pouvoir et ont pu accéder aux ressources financières de la société suédoise.

Toutefois, les structures sociales possèdent différentes manières de s'organiser : par exemple, la structure des Eglises orthodoxe et catholique est fortement hiérarchisée,

contrairement aux structures traditionnelles de la population Rom. Certaines cultures se basent sur des structures familiales élargies. Que se passe-t-il au sein de ces groupes lorsque certains de leurs membres commencent à s'organiser à la « mode suédoise » ? Que se passe-t-il au sein du groupe et de ses structures traditionnelles lorsque certains de leurs membres acquièrent influence ou pouvoir financier au sein de la société suédoise ? Il en résulte souvent des conflits internes au sein du groupe et un affaiblissement des structures sociales traditionnelles. Ce « processus d'assimilation » ne permet pas un développement « de l'intérieur » (respecter le mode de vie de chacun). Au contraire, une structure parallèle apparaît au sein du groupe, qui affaiblit les traditions culturelles, même si l'organisation représente un lieu de rencontre pour un groupe ethnique, linguistique ou religieux spécifique.

L'approche alternative serait de respecter les structures sociales traditionnelles, de ne pas les exclure des aides financières, de respecter les dirigeants traditionnels et d'amorcer avec eux un véritable dialogue interculturel.

La répartition inégale des ressources

Les organisations d'immigrants et les organisations suédoises ne reçoivent pas le même montant d'aides. En 1994/95, 16% de la population était composée d'immigrants et de réfugiés, alors que les organisations qui les représentaient ne recevaient que 0,45% des aides.

L'accès au Fond Social Européen est quasiment impossible pour les organisations peu nanties, ce qui est le cas de la plupart des organisations d'immigrants. Ainsi, les organisations bien établies se taillent la part du lion.

Ce constat apparaît de manière particulièrement évidente lorsqu'on se penche sur la situation des différentes communautés religieuses. Les communautés religieuses d'immigrants disposent de peu de ressources et de structures alors qu'elles doivent généralement répondre aux besoins énormes de leurs membres. Au contraire, certaines organisations traditionnelles suédoises bénéficient d'infrastructures et de ressources financières en masse, alors qu'elles comptent un nombre bien moins élevé de membres actifs que les organisations d'immigrants. Récemment, ces organisations suédoises ont entamé des projets pour « immigrants et réfugiés », une tendance qui renforce davantage encore le phénomène d'assimilation et de marginalisation.

Alors que, dans le dialogue interculturel, on pourrait s'attendre à une collaboration entre les associations suédoises et les organisations d'immigrants (dans le sens d'une mutualisation des pouvoirs et des ressources), la réalité est bien différente : les organisations les plus puissantes disposent des moyens nécessaires pour imposer leurs règles et elles ne s'en privent pas.

Le travail social fait de plus en plus l'objet d'une externalisation vers les entreprises privées et vers les ONG

Bien que, dans la tradition suédoise, l'action sociale relève de la responsabilité des autorités publiques, les services publics font de plus en plus l'objet d'une externalisation vers les entreprises privées et vers les ONG. Un accord a, d'ailleurs, été conclu entre le Gouvernement et les ONG au niveau national. Au niveau régional, si des accords ont été signés dans les régions du sud du pays, ils l'ont été sans la participation des immigrants ou de leurs organisations.

Alors que le secteur public reconnaît le rôle essentiel joué par les ONG dans l'action sociale, leur contribution sur la sphère politique et dans les partenariats sociaux n'est pas clairement définie. Voilà pourquoi certaines ONG n'ont pas souscrit à cet accord. Si les associations se posent en tant que principaux prestataires des services sociaux et si elles sont financées principalement pour ces activités, leur rôle en tant que partenaires libres du dialogue social est menacé. Il serait plus aisé de les maintenir dans ce rôle si elles bénéficiaient d'une assise économique plus large.

D'une part, l'accord ouvre la voie à plus de pluralisme parmi les acteurs impliqués dans le secteur social. D'autre part, le même problème se pose : les organisations d'immigrants reçoivent en général une aide financière moindre, tandis qu'on leur demande de mener à bien la politique d'intégration du gouvernement. Ce contrôle accru sur le financement public des ONG ne contribue pas au partage du pouvoir et au développement d'une société davantage pluraliste.

Une société multiculturelle, basée sur le dialogue interculturel et composée d'organisations de la société civile fortes, nécessite des structures pluralistes basées sur des valeurs partagées. Ces valeurs doivent s'exprimer dans le cadre d'un processus ouvert à tous et à toutes.

1) Les organisations religieuses disposent d'un statut juridique propre et de leurs propres organisations faitières. Ces dernières sont chargées de la répartition des deniers publics entre les différentes communautés religieuses.

EAPN Espagne promeut l'intégration des migrants

PAR ROSALÍA GUNTIN ET GRACIELA MALGESINI, EAPN ESPAGNE

Si EAPN Espagne ne travaille pas directement avec les migrants sur le terrain, il encourage le dialogue et le débat, tout en faisant pression sur les autorités publiques responsables des politiques de migration.

EAPN Espagne poursuit, en la matière, une double stratégie. La stratégie interne se base sur les engagements internes pris en 2006 par le réseau:

- Consolider le réseau via une collaboration étroite entre les membres pour mettre au point l'ensemble des activités,
- définir une position commune sur la migration, en insistant sur une démarche interculturelle,
- Comprendre l'intégration comme un processus bilatéral, voire multilatéral

Adopter une démarche de gouvernance multiculturelle (par opposition à une démarche d'assimilation) dans le cadre des principes de normalisation, de citoyenneté, d'égalité de droits, de diversité des identités, de participation et d'émancipation.

Suite à ces engagements en 2006, plusieurs organisations, principalement des organisations nationales membres du "Forum pour l'intégration sociale des migrants"¹ et le Comité Consultatif² attaché au Ministère du Travail et de l'Immigration ont collaboré pour déterminer une position commune en réponse à un projet de nouveau Décret sur l'immigration.

En externe, EAPN Espagne a diffusé plusieurs documents visant à **préciser la corrélation entre la migration et la pauvreté, à mettre en lumière les expériences personnelles des migrants.**³

Les statistiques de l'immigration au cours des dernières années

L'Observatoire permanent de l'immigration du Ministère de l'Emploi et de l'Immigration⁴ estime que l'Espagne comptait, en 2009, un total de 3 375 445 citoyens non-européens possédant un permis de séjour. Ce chiffre monte à 4 339 000 si on compte les immigrants roumains et bulgares.

Les ONG les plus actives sont la Croix Rouge, avec une base de données d'environ un million de personnes, suivie par Caritas. Le CEPALIM⁵, le CEAR⁶, le réseau Red Acoge⁷, l'ACCEM⁸, Rescate⁹ et España con ACNUR¹⁰ jouent un rôle considérable dans certaines communautés autonomes. La plupart de ces organisations sont membres d'EAPN Espagne.

Garantir l'intégration et l'accès aux droits sociaux: besoins et obstacles

Notons dans un premier temps qu'il n'y a eu aucun conflit social ni raciste majeur entre les autochtones et les allochtones, bien que des millions de personnes se soient installées en Espagne sur une très courte période de temps.

Quelle que soit leur situation administrative, les migrants, en Espagne, ont le droit d'accéder aux services de santé et d'éducation. Leurs enfants jouissent du même droit jusqu'à la fin de leurs études secondaires.

En Espagne, le « modèle interculturel » s'applique de manière prépondérante dans l'intégration des migrants. Les organisations de la société civile ont collaboré avec le Secrétariat d'Etat à la Migration lorsque celui-ci a rédigé le « Plan Stratégique pour la Citoyenneté et l'Intégration »¹¹ 2007-2010, même si, aujourd'hui, elles considèrent le Plan en question nettement insuffisant.

Les organisations de la société civile ont mené à bien une série de programmes, parfois très novateurs, afin de faciliter la vie quotidienne des migrants. Elles sont nombreuses à offrir un large éventail de services d'aide aux nouveaux immigrants afin de les informer de leurs droits et obligations et de les aider à démarrer une nouvelle vie dans les meilleures conditions possibles.

La réforme de la loi relative à l'immigration et l'influence (négative) des politiques européennes

La réforme de la loi sur l'immigration¹² comporte quelques aspects positifs (la reconnaissance du droit aux rassemblements et aux manifestations ; un permis de séjour pour les femmes victimes de violence domestique), mais également quelques aspects négatifs qui touchent aux droits et aux libertés (jusqu'à 60 jours de détention, criminalisation des sans-papier et limitation imposée au regroupement familial). Selon EAPN Espagne, le Pacte sur l'immigration 2009-2011 a des répercussions sur les contrôles aux frontières espagnoles. La politique européenne en matière de migration est, en règle générale, plus restrictive que la politique espagnole.

La collaboration avec les ministères nationaux

Au niveau national, l'immigration relève de la responsabilité du Ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Tous les membres d'EAPN et les autres acteurs de la société civile ont envoyé des propositions à ce ministère afin que la régularisation, qui suivra l'adoption du décret



Arrivée d'un cayuco avec 229 Africains migrants à bord au port de Los Christianos à Tenerife, Espagne

de décembre 2009, tienne compte des principaux points de discordance. Ils ont également informé le Secrétaire d'Etat des nombreuses difficultés des migrants sans papier et ont pris contact avec d'autres Ministères (santé, logement, éducation), qui s'occupent également des questions relatives à l'immigration. Toutefois, certaines compétences en matière d'immigration ayant été transférées vers les gouvernements autonomes et vers les administrations locales, les pouvoirs du gouvernement national sont aujourd'hui moindres qu'auparavant et les gouvernements régionaux peuvent mettre en place des politiques allant à l'encontre des politiques nationales.

L'impact de la crise économique se fait particulièrement ressentir dans les populations immigrées

L'augmentation du chômage a touché les travailleurs étrangers, principalement les travailleurs peu qualifiés, et a eu pour conséquences de multiplier les critiques vers le « trop grand » nombre de travailleurs étrangers peu qualifiés qui ont été licenciés.¹³ Non seulement la crise a-t-elle touché davantage les populations déjà vulnérables mais, de surcroît, la population immigrée travaille principalement dans les secteurs qui ont le plus souffert de la crise, tels que le secteur de la construction et des services.

1) Foro para la integración social de los inmigrantes.

2) Organe consultatif.

3) Voir sur: http://eapn.es/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=39&Itemid=67

4) Observatorio permanente para la Inmigración del Ministerio de Trabajo e Inmigración (OPI).

5) <http://cepalim.org/programa>

6) Commission espagnole d'aide aux réfugiés. www.cear.es

7) Réseau de promotion des droits des immigrants en Espagne. www.redacoge.org

8) ONG qui accueille les réfugiés et immigrants, promeut leur inclusion et l'égalité de droits et d'obligations. www.accem.es

9) ONG de défense des droits et de promotion de meilleures conditions de vie pour les réfugiés et les autres victimes d'oppression, de conflits armés, de crises politiques et sociales graves.

10) UNHCR espagnol.

11) Plan stratégique pour la citoyenneté et l'intégration (PECI).

12) Ley Orgánica 2/2009, 11 décembre 2009.

13) Les statistiques nationales de juillet 2009 estiment à 482 108 le nombre d'étrangers sans emploi, 68% d'entre eux sont originaires de pays non-européens.

Combattre la pauvreté, c'est aussi améliorer l'accueil et l'accompagnement des migrants

INTERVIEW DE BRUNO RENÉ-BAZIN, PRÉSIDENT DU CLARA, MEMBRE D'EAPN FRANCE

Dans le cadre de l'année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et au titre d'EAPN France, le CLARA (Comité national de Liaison des Associations du Réseau d'Accompagnement des migrants) a coordonné l'étude *Améliorer l'accueil et l'accompagnement des migrants en France*¹. Cette étude démontre le lien direct entre les difficultés rencontrées dans l'accueil et l'accès aux droits sociaux et l'exclusion sociale.

Quel constat général établit cette étude ?

B R-B : Les migrants cumulent la précarité, voire une très grande pauvreté, l'exclusion et la discrimination, car ils peuvent être sans droits. L'exclusion sociale des migrants apparaît comme la conséquence des difficultés rencontrées dans l'accueil, dans l'accès à la protection sociale et à la santé, dans l'accès à l'emploi (17% de taux de chômage dont 30% pour les jeunes, contre 9% pour les nationaux), dans l'accès au logement (logements insalubres, sur-occupation - 28% contre 5%), dans la citoyenneté et l'accès aux droits. La pauvreté des ménages migrants est deux fois plus élevée que celle des ménages français.

Les politiques d'accueil sont-elles responsables du fait les taux d'exclusion sociale sont plus élevés chez les migrants ?

L'exclusion sociale des migrants est une réalité et cette étude montre en effet l'insuffisante efficacité des instruments existants pour leur accueil et leur accompagnement. Or s'agissant de presque 6% de la population, une stratégie volontariste serait nécessaire pour leur inclusion sociale. Il s'agirait en particulier de rééquilibrer la politique d'accueil et d'éliminer les obstacles auxquels font face les étrangers.

L'étude fait-elle une distinction entre les différents types de migration ?

Bien sûr. Les demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection internationale ainsi que les personnes en situation irrégulière (sans papiers) ont fait l'objet d'une analyse spécifique.

Quelles propositions avance l'étude pour l'accueil des migrants ?

Dans l'accueil, l'apprentissage du français est essentiel. Les formations linguistiques doivent être adaptées à chaque personne en fonction de son niveau de connaissance de la langue, mais aussi de son niveau de scolarisation dans sa langue d'origine. L'apprentissage

de la langue du pays d'accueil devrait faire partie de la formation professionnelle continue dans tous les pays de l'UE.

D'autre part, le bilan de compétences professionnelles doit être organisé le plus rapidement possible après l'arrivée, en veillant à ce que le résultat soit pris en compte dans le parcours d'insertion.

Une charte de l'accueil des migrants dans les administrations publiques pourrait être utile aux agents d'accueil.



Portrait d'un commerçant « illégal », Paris

Que préconise l'étude à l'issue de la phase d'accueil ?

Il s'agit d'abord d'intégrer des dispositifs d'accès aux droits pour les migrants dans le système de droit commun.

Concernant l'accès à l'emploi, les procédures de reconnaissance des diplômes doivent être simplifiées, et la liste des emplois fermés, tant du secteur public que du secteur privé, devrait être révisée. La lutte contre les discriminations légales est donc le préalable à une lutte efficace contre toutes les discriminations.

Quant à l'accès au logement, il est clair que l'encombrement et l'insuffisance du parc locatif public, ainsi que les conditions imposées par le marché locatif privé sont des difficultés supplémentaires pour les migrants à cet égard. Dans ces deux secteurs du logement, des réflexions et des initiatives s'imposent.

Quelle proposition faites-vous en termes de citoyenneté ?

Une citoyenneté de résidence et le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales devraient être accordés aux migrants résidant légalement sur le territoire depuis plusieurs années (5 ans par exemple). La participation des migrants à des organismes consultatifs et représentatifs devrait être encouragée. Ne pas le faire, c'est négliger le poids politique

que représente cette population dont on recherche par ailleurs l'intégration.

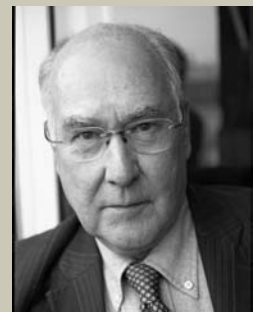
Des propositions plus spécifiques pour les demandeurs d'asile et personnes « sans-papiers » ?

Pour les demandeurs d'asile, le nombre de places en CADA (Centres d'accueil des demandeurs d'asile) doit être augmenté, afin de résorber les accueils provisoires inadaptés, en hôtels meublés ou autres logements vétustes du secteur privé, et de pouvoir accueillir tous les demandeurs qui le souhaitent. Quant aux travailleurs « sans papiers », ils devraient avoir des droits en matière de santé, de conditions de travail, de rémunération et de licenciement, même si le travail n'est pas déclaré.

S'ajoutent aussi les citoyens ou associations qui manifestent leur solidarité à l'égard de migrants privés de droits au séjour, qui ne devraient pas être passibles du « délit de solidarité ».

Et les politiques de migration à l'échelle européenne ?

L'Union Européenne semble vouloir se protéger, se fermer, voire lutter contre l'immigration ; cependant, selon tous les experts, elle demeure stable depuis des années ; il serait temps de reconnaître à tout être humain le droit fondamental à la mobilité. La libre circulation à travers l'Union européenne et l'attribution de visas à entrées multiples aux ressortissants des pays tiers, en premier lieu dans l'espace Schengen, faciliterait la mobilité des migrants. Il faut aussi s'atteler à simplifier les circuits administratifs, multipliés et compliqués par une série rapprochée de lois qui ont restreint fortement l'accueil et n'ont pas permis de réduire les discriminations. Les réglementations en cours rendent difficile un regard positif sur l'immigration, richesse ignorée de la construction nationale. Dans une société multiculturelle (et multiconfessionnelle), l'intégration est un processus réciproque, qui concerne autant le migrant que le ressortissant national du pays d'accueil.



Bruno René-Bazin

1) Cette étude a été menée par les représentants de 7 associations : Cimade, Clara, Fnars, France terre d'asile, Ism (Inter service migrants), Rci (Réseau chrétien immigrés), Secours catholique.

Malte, livrée à elle-même face à une immigration massive, opte pour les centres de rétention et le déni des droits humains

PAR EDGAR BUSUTILL, EAPN MALTA

Au cours des dernières années, Malte a connu des arrivées massives d'immigrants irréguliers. Principalement originaires d'Afrique Sub-saharienne, ils quittent la côte nord-africaine à bord de bateaux surpeuplés dans l'espoir d'une vie meilleure en Europe. Pour la seule année 2008, un total de 2 775 immigrants est arrivé à Malte. En 2009 (jusqu'au mois de novembre), les chiffres étaient plus bas, 1 475 migrants ayant été interceptés en mer et ramenés sur la côte. Malte, en tant qu'Etat membre de l'UE, doit respecter la Convention de Dublin 2. En vertu de cette convention, le premier pays à accueillir un demandeur d'asile est contraint de gérer son dossier quelle qu'en soit l'issue. Malgré le nombre élevé d'immigrants dans la population maltaise (environ 400.000 habitants), la densité élevée de la population et la pression sur les ressources, Malte ne peut autoriser ces immigrants à se rendre sur le continent européen. Les autorités maltaises, dans leur tentative de gérer les grands flux d'immigrants, se sentent abandonnées par les autres Etats membres de l'Union européenne et poursuivent dès lors une politique de rétention qui est souvent critiquée pour son non-respect des droits humains¹.

Tous les nouveaux arrivants sont placés en détention et n'ont qu'un accès limité à la justice

Cette politique, largement soutenue par le parti de l'opposition, consiste à placer tous les nouveaux arrivants en centre de rétention, y compris les femmes et les enfants. Les demandeurs d'asile sont libérés si on leur accorde une protection. Si leur demande est toujours en suspens après douze mois, ils sont également relâchés. En d'autres termes, soit leur demande n'a pas fait l'objet d'une décision, soit ils ont intenté un recours contre une décision négative et ce recours en appel n'a pas encore été tranché. Les personnes, dont la première demande et le recours en appel ont été rejetés, sont placées en détention pour une période de 18 mois. La seule exception concerne les groupes vulnérables, qui sont libérés après qu'un contrôle ait été effectué et qu'un logement leur ait été trouvé – ce qui peut prendre des mois. En 2008, plus de la moitié des demandes d'asile ont débouché sur l'une ou l'autre forme de protection. Bien que les structures de base nécessaires à l'offre d'un

Année	Nombre de bateaux arrivants	Nombre de personnes à bord	Demandes déposées auprès du Commissaire aux Réfugiés, durant l'année en cours	Nombre de personnes ayant reçu le statut de réfugié ou une autre forme de protection durant l'année en cours	Nombre de personnes qui se sont vu refuser le statut de réfugié ou toute autre forme de protection durant l'année en cours
2002	21	1686	350	133	286
2003	12	502	455	381	187
2004	52	1388	995	609	259
2005	48	1822	1165	546	556
2006	57	1780	1261	503	542
2007	68	1702	1386	630	329
2008	84	2775	2608	1416	1281
Total	342	11655	8220	4218	3440

Source: NSO News release 109/2009 19.06.2009, World Refugee Day pp.2, 4.

logement et que d'autres services essentiels soient en principe offerts lors de la période de détention, les demandeurs d'asile restent isolés et éprouvent toujours de grandes difficultés à obtenir l'information et à accéder à l'aide sociale et juridique. Les demandeurs d'asile ont également beaucoup de mal à contester leur détention et à recevoir réparation pour les nombreux abus dont ils sont victimes. En effet, les tribunaux leur sont inaccessibles pour des raisons pratiques et juridiques.

Selon le parlement national, la pauvreté absolue n'existe pas à Malte...

Lorsque les immigrants sont libérés des centres de rétention, la plupart vivent dans des conditions très difficiles. En juillet 2009, le SKOP, plate-forme nationale maltaise des ONG de développement, a publié une déclaration en réaction à un rapport publié, en mars 2009, par la Commission Permanente en charge des Affaires Sociales auprès de la Chambre des Représentants. Ce rapport nie catégoriquement l'existence de la pauvreté absolue à Malte. Le SKOP déclare que, «*au moment même où le débat parlementaire nie l'existence de la pauvreté absolue à Malte, des militants de la cause sociale organisaient des rencontres avec un groupe de femmes africaines, qui résident dans le nord de Malte et reçoivent une protection humanitaire. Ce groupe, constitué d'environ 30 femmes, toutes avec enfants, manque de tous les biens essentiels tels que la nourriture et les langes pour enfants. Il s'agit là de pauvreté absolue, quelle que soit la définition qu'on lui donne.*»²

La xénophobie croît au même rythme que la ghettoïsation des immigrants

La ghettoïsation des immigrants dans des grands centres ouverts, pour la plupart non conformes aux normes en vigueur, n'aide pas à améliorer les relations entre les immigrants

et la population maltaise. L'impact sur des villes telles que Birżebbuġa et Marsa, ainsi que sur le paysage visuel n'est pas négligeable. A Marsa, le rond-point qui sert de ligne de démarcation entre le centre ouvert et la ville est peuplé de personnes attendant le camion de ramassage qui les emmènera sur leur lieu de travail de la journée. Alors que les habitants de Marsa et de Birżebbuġa s'inquiètent de l'installation rapide de nombreux étrangers en banlieue et en ville, d'autres régions de l'île n'ont pas encore vu l'ombre d'un immigrant. Cette concentration d'immigrants sur un territoire minuscule est la cause de sentiments hostiles à l'égard des immigrants dans les villages proches des centres ouverts et explique l'indifférence totale dans le reste de l'île face aux problèmes des immigrants et de la population maltaise, qui considère que la vie sociale dans leur ville a été injustement perturbée.

Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que les actes de xénophobie augmentent. Un discours dominant a vu le jour, qui dépeint les Africains d'Afrique Sub-saharienne comme l'origine de tous les maux et de tous les problèmes. Ce discours se répand progressivement dans la sphère publique – des partis politiques aux journaux quotidiens en passant par les blogs. En conséquence, Malte se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Plutôt que se faire envahir par des craintes paralysantes et destructrices, nous devrions considérer ce défi comme une nouvelle opportunité, essayer de comprendre le monde qui nous entoure afin de découvrir notre rôle au carrefour de plusieurs civilisations.

1) Amnesty International (2008) *Rapport 2008 d'Amnesty International sur la situation des droits humains dans le monde*, pp 201, 202.

2) *The Times de Malte* (14 juillet 2009), *L-Orizzont* (14 juillet 2009)

3) Kumitat Permanenti Dwar l-Affarijiet Soċjali. (2009) *Il-hidma lejn l-inkluzjoni soċjali tfisser hidma kontra l-faqar: It-tfal l-aktar li jbatu*. Malta: Kamra tad-Deputati. p.1.

4) *The Times of Malta*, 14 juillet 2009.

Angleterre: Donner une voix aux migrants

PAR NAZEK RAMADAN, DIRECTRICE DE « MIGRANT VOICE »

Les migrants sont victimes des images négatives diffusées par les médias européens ; cela est d'autant plus vrai en temps de crise économique et sociale, où ils sont un bouc émissaire facile. « Migrant Voice », une organisation membre d'EAPN Royaume-Uni, a lancé un journal national préélectoral afin de sensibiliser le public et de dissiper certains mythes véhiculés sur la migration et sur son incidence sociale et économique au Royaume-Uni.

Beaucoup de paroles sur les migrants, peu d'écoute

Si on voit les migrants dans les statistiques, on ne les regarde que très rarement dans leur apport à la société en temps que parents, travailleurs, enseignants, médecins, étudiants, etc. On parle beaucoup d'eux, mais ils n'ont pas voix au chapitre.

Dans le dossier sur l'asile, notre information (et son explication) provient principalement des politiciens, des statistiques officielles et de

la police. Par contre, comme le montre une étude réalisée par l'école de journalisme de Cardiff, les témoignages directs des demandeurs d'asile et des réfugiés, dans les débats politiques, sont extrêmement rares.

Comment peuvent-ils nous haïr tant, alors qu'ils ne nous connaissent pas ?

Aujourd'hui, les communautés de migrants et de réfugiés s'organisent davantage et ont acquis, ces dernières années, un

poids politique. Certaines mettent au point leurs propres outils et stratégies de communication. Bien que la plupart ne comprennent pas l'hostilité exprimée à leur égard dans les médias, les migrants sont conscients du rôle que ceux-ci jouent dans le façonnage de l'opinion publique ; ils se rendent compte qu'ils doivent tout faire pour influencer les médias, notamment en prenant le contrôle de leurs propres messages. *Migrant Voice* n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de ces efforts.

Donner la parole aux migrants dans la course aux élections

Migrant Voice, qui porte le nom de son organisation mère, se veut le porte-parole de migrants sur les migrants. L'objectif est leur donner une chance de s'adresser à l'opinion publique britannique et de corriger la manière dont les migrants sont représentés dans la majorité des médias. Parlant de ces derniers, un migrant a posé la question suivante : « *Comment peuvent-ils nous haïr tellement alors qu'ils ne nous connaissent pas ?* ».

Si *Migrant Voice* a pour principal objectif un travail de sensibilisation à propos de la migration, il offre également une plate-forme aux membres des communautés migrantes, surtout à ceux dont la voix n'est généralement pas entendue. Cela donne une autre perspective sur la question et plaide en faveur de politiques plus progressistes.

Le numéro « Migrant Voice 2010 – spécial élections » revêtait une importance particulière, car il a été publié lors des dernières élections, à un moment où des avis très tranchés s'expriment à propos de la migration, sans droit de réponse et sans consultation des personnes les plus concernées : les migrants eux-mêmes.

Par le biais d'une série d'entrevues, d'articles et de chroniques, le journal met en avant la contribution de la migration au Royaume-Uni et donne quelques réponses de migrants aux questions importantes : quel rôle peuvent-ils jouer dans l'économie, dans leur processus d'intégration et dans leurs aspirations vers la citoyenneté ? Qu'ambitionnent-ils pour l'avenir ?

Il raconte les histoires de certains migrants parmi les plus vulnérables et donne au lecteur des exemples de souffrances et de luttes qui auraient pu être évitées si les politiques en matière d'immigration avaient été différentes. Le journal montre, notamment, les expériences de familles et d'enfants placés en centre de rétention, des exemples d'exploitation de migrants sans papier, les conséquences sur les étudiants et les travailleurs du nouveau « système de points », ainsi que l'impact des descentes de police dans les entreprises des communautés migrantes.

Le journal tente de répondre à un maximum de questions sur la réalité des migrants, sur leur contribution, sur leurs droits, sur le traitement qu'ils subissent et sur leurs rêves. Des milliers d'exemplaires sont distribués aux politiciens, aux institutions publiques, aux organisations de la société civile, aux organisations de migrants ainsi qu'à d'autres associations dans tout le Royaume-Uni.

« Migrant Voice » lutte contre la vision qu'ont les médias des migrants, pour qu'ils abandonnent l'image traditionnelle de victimes passives, désemparées, marginalisées et aphones, qui domine dans la perception populaire, au profit de celle, plus réaliste, d'une population active, prompte à prendre en main leurs propres contenus et messages médiatiques.

« **Migrant Voice** » est une organisation gérée par des migrants dans le but de les rassembler autour d'une stratégie commune pour renforcer leur influence, leur participation et leur représentation dans les médias et dans la sphère politique. Ils pourront ainsi rencontrer leurs besoins et participer pleinement à la société. Pour de plus amples informations, veuillez contacter: info@migrantvoice.org ou consulter le site : www.migrantvoice.org



Détention (Malte, HAL FAR, centre de détention de migrants)

Les médias entretiennent une perception négative des migrants et une hostilité forte à leur égard

Les organisations de migrants travaillent dans un contexte difficile : crise financière au niveau mondial et efforts persistants de tous les gouvernements européens visant à resserrer les frontières et à durcir leurs politiques et leurs procédures en matière d'immigration. Les médias jouent un rôle de premier plan dans l'opinion publique et, malheureusement, entretiennent la perception négative des migrants et des réfugiés et l'hostilité à leur égard en les présentant comme « *des parasites prêts à franchir les frontières de l'Europe pour profiter du généreux système d'aides sociales du Royaume-Uni (...), pour tricher sur les aides, (...) pour venir mendier* ».

Oxfam le dit clairement : les difficultés auxquelles sont confrontés les demandeurs d'asile et les réfugiés se sont empirées en raison des graves préjugés diffusés par les médias, qui entretiennent les perceptions négatives de l'opinion publique. Il en résulte plus de discrimination à l'égard de ces personnes et un refus flagrant d'offrir une aide publique adéquate aux personnes les plus pauvres et les plus en difficulté du Royaume-Uni.

« Il n'y a rien de pire que d'être seul dans une foule quand des milliers de visages heureux passent à côté de vous sans vous voir. »

Témoignage de Jurek, 20 Octobre 2009,
www.barkauk.org/news/stories

BARKA Royaume-Uni

Migration intra-communautaire

PAR EWA SADOWSKA, DIRECTRICE-GÉNÉRALE DE BARKA ROYAUME-UNI

La Fondation BARKA a été créée en Pologne en 1989 à la chute du communisme. Il s'agit d'un réseau d'organisations qui aide essentiellement les personnes sans-abri, sans emploi et les migrants à s'intégrer socialement. Il fournit un soutien à presque 100 entreprises d'économie sociale. 650 000 personnes ont bénéficié des services de BARKA Durant les 10 dernières années.

En 2006, la Fondation BARKA a été contactée par les districts londoniens de Hammersmith et Fulham en association avec UNLEASH Logement Justice et la Communauté Simon. Ceux-ci étaient préoccupés par les personnes sans-abri parmi les migrants d'Europe de l'Est. C'est ainsi que, de 2006 à la fin 2007, la Fondation BARKA a commencé à travailler à Londres. Ses activités ont été transférées à BARKA Royaume-Uni (RU), créé en 2008.

Le public-cible est composé de travailleurs migrants issus de zones d'habitation très dégradées, sans ressource financière ni éducation. Ils aspirent à un avenir meilleur au Royaume-Uni pour eux-mêmes et leur famille. 50% sont des hommes célibataires de plus de 40 ans. La plupart présentent des problèmes mentaux et de santé et sont soumis au travail illégal dans de très mauvaises conditions et se retrouvent sans abri.

La Fondation BARKA a soutenu la mise en place de coopératives sociales dirigées par d'anciens sans-abri, avec l'appui d'organisations membres du réseau BARKA.

Migration intra-communautaire: état des lieux

Depuis 2004 et l'accession des 10 nouveaux Etats membres à l'UE, au moins 2 millions de Polonais ont émigré vers les 15 anciens Etats membres de l'UE. Parmi eux, 250 000 se sont retrouvés en situation d'extrême pauvreté sans appartement, sans emploi et sans ressource. 50 000 sont issus des autres Etats d'Europe de l'Est.

Après 2004, les immigrés d'Europe de l'Est ont eu de plus en plus recours aux services pour les

sans-abri. La crise économique actuelle a encore aggravé leur situation. Une évolution pourrait intervenir avec la fin de la période de transition au niveau de l'UE en 2011¹ lorsque les Gouvernements nationaux devront accorder aux migrants venant des nouveaux Etats Membres les mêmes droits qu'à leurs propres citoyens.

Un manque de soutien pour les migrants au Royaume Uni

Il existe des centres pour sans-abri qui tentent d'aider les migrants mais :

- Ils manquent de moyens: ce sont essentiellement des centres de jour où les personnes peuvent rester un maximum de 3 heures par jour afin d'utiliser les toilettes, prendre une douche, un repas et se vêtir.
- Ils manquent de services spécialisés pour aider les migrants. Le soutien est très limité. Il n'y a ni aide temporaire ou humanitaire, ni réhabilitation, ni thérapie, ni services de santé, ni solution de logement.

Assurer la reconexion et l'intégration sociale des migrants d'Europe de l'Est

Le programme *Reconnection* est le premier à avoir été mis en place par BARKA UK dans les districts londoniens de Hammersmith and Fulham, en étroite collaboration avec les autorités locales et les centres pour sans-abri. Durant les 2 dernières années et demi, ce programme a été testé avec succès et développé pour plus de 1000 migrants, lesquels ont intégré des programmes de réhabilitation et réintégré leur famille dans leur pays d'origine.

Ce projet a été étendu en dehors de Londres aux villes de Birmingham et de Southampton. Ces migrants doivent être préparés au retour en reconstruisant la confiance qu'ils ont perdu dans la société. Un soutien administratif leur est fourni de 2 à 4 semaines (notamment pour l'obtention du passeport, etc) et des traitements médicaux (comme la cure de désintoxication de courte durée, etc). 50% de l'effectif de BARKA R-U est composé d'anciens sans-abri, qui connaissent bien la réalité et les besoins des sans-abri.

Le problème est qu'il n'y a aucune solution d'hébergement durant cette phase préparatoire.

40% des migrants sont passés par les programmes de réhabilitation du réseau BARKA et de ses partenaires (centres d'intégration sociale et entreprises sociales en Pologne). Les autres ont retrouvé leur famille. Certains sont revenus à Londres après une session complète du programme de réhabilitation

pour travailler avec BARKA UK. 2% sont revenus à Londres dans la même situation que précédemment.

Les centres d'économie sociale

Les centres d'économie sociale sont des centres d'intégration par le travail afin d'aider les migrants d'Europe de l'Est ayant peu de compétences ou un faible niveau d'employabilité à obtenir ou maintenir leur emploi. Ces centres sont développés grâce à des entreprises d'économie sociale.

Il s'agit d'un projet pilote de 3 ans dans 2 Districts de Londres (Ville de Londres et de Tower Hamlet), financé à 50% par une fondation privée (OAK) et à 50% par des fonds publics locaux. Ce projet doit être dupliqué dans d'autres districts de Londres grâce à la création de 6 autres centres. Ceux-ci emploieront des experts (avocats, psychologues, coordinateurs, etc) de façon à fournir un ensemble intégré de services incluant des conseils juridiques, un accompagnement social, des formations et seront en relation étroite avec des employeurs et des agences pour l'emploi. Ces personnes seront préparées à occuper un emploi pendant 6 mois. Ce dispositif fera l'objet d'un suivi avec des objectifs ambitieux². Les centres d'économie sociale conservent les mêmes caractéristiques que ceux mis en place initialement en Pologne.

Les perspectives

En 2011, sur base des 2 programmes et de leurs résultats, BARKA formulera des recommandations à l'attention de la Commission européenne et du Parlement européen dans le domaine de l'intégration des migrants d'Europe de l'Est, afin de tracer les contours d'une nouvelle approche à l'égard des migrants des 10 nouveaux Etats membres, à la fois en termes d'intégration multiculturelle et d'inclusion dans le marché européen.

BARKA UK: www.BARKAuk.org



Où dort un groupe d'immigrés polonais sans-abri, R-U

1) 5 ans après l'adhésion à l'UE, les travailleurs issus des 8 nouveaux Etats membres (hormis Malte et Chypre) doivent bénéficier de la liberté de circulation des travailleurs dans les 15 anciens Etats membres, à moins qu'un Etat membre ne rencontre des perturbations sérieuses dans son marché du travail. Le Royaume-Uni a notifié à la Commission qu'il continuera à appliquer des mesures nationales sur l'accès au marché du travail. Par conséquent, les travailleurs issus des 8 nouveaux Etats membres doivent continuer à s'inscrire au Workers Registration Scheme dans un délai de 30 jours à compter du début de leur emploi. Ces mesures nationales prendront fin en avril 2011.

2) la 1^{ère} année, 75% des bénéficiaires gardant leur emploi pendant au moins un an ; la 2^{ème} année, 100% gardant leur emploi pendant 2 ans ; la 3^{ème} année, 100% pendant 3 ans.

Inclusion sociale ou exclusion stratégique? L'utilisation de la pauvreté comme instrument de lutte contre la migration illégale

PAR EVE GEDDIE, PICUM - PLATE-FORME POUR
LA COOPÉRATION INTERNATIONALE SUR LES
MIGRANTS SANS-PAPIER

L'Union Européenne prend de nombreuses mesures afin de combattre la « migration illégale » ; citons l'adoption récente d'instruments tels que la directive sur le retour des migrants sans-papier dans leur pays d'origine¹ la directive relative aux sanctions imposées aux employeurs de travailleurs sans-papier.² L'UE a confirmé que la « lutte contre l'immigration illégale » constituerait une des composantes principales de sa politique commune en matière d'immigration et un des volets du paquet proposé dans son nouveau plan quinquennal en matière de justice, de liberté et de sécurité, le « programme de Stockholm »³. Malgré les efforts déployés pour contrôler la migration « illégale », des chiffres récents montrent que 3,8 millions de migrants sans-papier au moins résident au sein de l'Union Européenne⁴, des statistiques qui ne risquent pas de diminuer significativement au cours des prochaines années.

En Europe, les problèmes auxquels sont confrontés les migrants sans-papier ne connaissent aucune pareille mesure dans les autres populations : pauvreté, exploitation, mauvaise santé et violences basées sur le genre. Néanmoins, dans les réponses politiques apportées à ces situations, on privilégie l'interdiction d'entrée sur le territoire et l'encouragement au retour dans le pays d'origine. L'exclusion dont sont victimes les migrants est non seulement tolérée, mais elle est savamment orchestrée par les politiques me-

nées par les Etats membres, tandis que l'UE rechigne à s'attaquer à ces questions.

Afin de « s'attaquer à la migration illégale », de nombreux Etats membres ont choisi de limiter l'application des principaux éléments des politiques d'inclusion sociale (à savoir la santé, le loge-

ment et un revenu équitable) aux groupes les plus vulnérables de migrants. Les obstacles juridiques et pratiques, qui empêchent les migrants sans-papier d'accéder à leurs droits, visent clairement à les placer dans une situation de dénuement tellement intolérable qu'ils se voient contraints de quitter l'Europe. Pareilles politiques échouent non seulement à atteindre l'objectif de réduction de la migration irrégulière, mais elles font également peser de graves menaces sur les stratégies de cohésion sociale et de santé publique et risquent de détériorer les conditions de travail en Europe. En outre, elles pèsent exagérément sur des groupes particulièrement vulnérables de migrants sans-papier, y compris les femmes, les enfants et les personnes dont la santé requiert des soins urgents.

Plutôt que de soutenir la société civile dans sa lutte contre les formes les plus extrêmes de pauvreté en Europe, certains Etats membres vont jusqu'à criminaliser les organisations et les individus qui apportent leur aide aux migrants sans-papier, qui allègent leur souffrance ou tentent de leur garantir un minimum de dignité humaine. En France, depuis 1986, au moins 30 personnes ont été poursuivies en justice pour assistance à migrants sans-papier, la plupart d'entre elles pour la simple raison qu'elles ont offert un logement à un sans-papier.⁵ En 2007, l'organisation chypriote-grecque KISA a été poursuivie devant les tribunaux pour avoir récolté des fonds afin de financer une opération chirurgicale censée sauver la vie d'un travailleur domestique migrant.⁶



Centre de détention 127bis, Belgique, femme sur le point d'être expulsée

Le processus européen de protection sociale et d'inclusion sociale peut contester l'idée selon laquelle certaines franges de la population, parce qu'elles ont le statut d'illégaux, ne méritent pas les protections sociales de base. Toutefois, d'emblée, les populations les plus vulnérables d'Europe ont été victimes de ségrégation sur base de leur statut administratif. En conséquence, le processus d'inclusion sociale et de protection sociale a non seulement échoué, mais il risque de créer, au sein de la société européenne, « un quart-monde » plus divisé, plus marginalisé et plus facile à exploiter.



Lampedusa, Italie, monument de Mimmo Paladino dédié aux migrants morts en tentant d'atteindre les côtes européennes

- 1) Voir directive 2008/115/EC du 16 décembre 2008 sur les normes et les procédures communes prises par les Etats membres pour assurer le retour des ressortissants de pays tiers en séjour illégal, OJ L 348/98, 24.12.2008.
- 2) Voir directive 2009/52/EC du 18 juin 2009 sur les normes minimales en matière de sanctions et de mesures contre les employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal, OJ L 168/24, 30.6.2009.
- 3) Voir Conseil de l'Union Européenne, conclusions de la présidence du Conseil des Affaires Générales/Conseil Européen des 30 novembre et 1er décembre 2009, 16484/1/09 REV 1 JAI 866+ADD 1, 2 décembre 2009, "Le Programme de Stockholm – Une Europe ouverte et sûre qui sert et protège ses citoyens," point 6.1.6. Disponible sur: www.se2009.eu/polopoly_fs/1.26419!menu/standard/file/Klar_Stockholms-program.pdf.
- 4) Résultats du projet de recherche "CLANDESTINO: Les migrants sans papiers : Calculer l'incalculable. Données et tendances dans toute l'Europe" (2009), rapport final disponible sur: <http://clandestino.eliamep.gr/category/front-page-news/>
- 5) GISTI, 'Délict de solidarité : Besson ment!', disponible en ligne sur: www.gisti.org/spip.php?article1399
- 6) www.kisa.org.cy/EN/news/572.html

